

député de Greenwood, mais pour faire examiner de nouveau l'article 21, ce qui permettrait de présenter encore une fois l'amendement proposé par le député de Carleton.

L'hon. M. Bell: Il n'en serait sûrement pas ainsi. Étant donné que le comité plénier en a déjà disposé, je ne saurais proposer le même amendement une seconde fois.

M. Lewis: En toute déférence, et même si je ne connais pas le Règlement autant que mon honorable ami, la logique me dit qu'il a manifestement tort. Si la Chambre renvoie le bill au comité plénier, ce dernier sera alors appelé à réexaminer l'article en question. Dans ce cas, tout amendement serait recevable, tant celui du député de Carleton—que nous avons appuyé au comité et que nous appuierions de nouveau—que celui du député de Greenwood ou toute autre proposition qu'on pourrait formuler et qui se révélerait plus judicieuse que celle dont le comité plénier a été saisi. Ni le représentant de Greenwood ni les autres députés ne sont obligés de s'en tenir à l'amendement déjà préconisé. Nous désirons vivement qu'on soumette, à l'égard de l'article 21, un amendement qui admettrait la possibilité dont le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a parlé et que le député de Carleton a répétée à plusieurs reprises au cours de la deuxième lecture du bill et au comité plénier.

A mon avis, ni le député de Carleton ni les autres ne peuvent voter contre l'amendement proposé sous prétexte qu'il s'agit d'une proposition précise à faire examiner par le comité plénier, car il n'en est rien. Si les représentants de Carleton et d'Edmonton-Ouest, ou d'autres députés, ne sont pas satisfaits du libellé actuel de l'article 21, ainsi qu'ils l'affirment, ils n'ont pas d'autre choix logique que de voter pour l'amendement dont la Chambre est présentement saisie et de laisser au comité plénier le soin de décider ce qu'il faut faire.

(L'amendement de M. Brewin, mis aux voix, est rejeté.)

● (5.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Barnett	Lewis
Brewin	Martin (Timmins)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Mather
Douglas	Orlikow
Fawcett	Peters
Gilbert	Prittie
Howard	Saltsman
Knowles	Schreyer
	Winch—17.

[M. Lewis.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Langlois (Mégantic)
Alkenbrack	Laprise
Allard	Latulippe
Andras	Laverdière
Asselin (Charlevoix)	LeBlanc (Rimouski)
Asselin (Richmond-Wolfe)	Legault
Badanai	Lessard
Ballard	Lind
Batten	Loiselle
Béchar	Macdonald (Rosedale)
Bell (Carleton)	MacEachen
Berger	MacEwan
Brand	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Byrne	Mackasey
Cadioux (Terrebonne)	MacLean (Queens)
Cameron (High-Park)	MacRae
Cantelon	McCleave
Cantin	McCutcheon
Cashin	McIlraith
Chatterton	McIntosh
Chatwood	McKinley
Choquette	McNulty
Chrétien	McQuaid
Churchill	McWilliam
Clancy	Madill
Clermont	Marchand
Coates	Matte
Comtois	Mongrain
Côté (Nicolet-Yamaska)	Moore
Crossman	Muir (Lisgar)
Crouse	Nasserden
Davis	Nesbitt
Deachman	Neveu
Dinsdale	Nicholson
Drury	Noble
Énard	Nugent
Éthier	Olson
Fane	Ormiston
Forbes	Otto
Forrestall	Pascoe
Foy	Pearson
Fulton	Pilon
Gauthier	Prud'homme
Gendron	Pugh
Godin	Rapp
Goyer	Régimbal
Greene	Reid
Grégoire	Ricard
Guay	Richard
Gundlock	Rideout (M ^{me})
Habel	Robichaud
Hales	Rock
Harkness	Roxburgh
Harley	Ryan
Hees	Scott (Victoria (Ont.))
Hellyer	Sharp
Honey	Simard
Hopkins	Simpson
Horner (Acadia)	Skoreyko
Hymmen	Smallwood
Isabelle	Smith
Johnston	Southam
Jorgenson	Stanbury
Korchinski	Starr
Lachance	Stewart
Lafamme	Tardif
Laing	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Lambert	Thomas
Lamontagne	Thomas (Middlesex-Ouest)
Langlois (Chicoutimi)	